

Triage-Lavoir du Centre pourra probablement nous en dire plus.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je reviendrai vers lui dans un trimestre, quand il aura pu faire le tour de la question par rapport au fait qu'il ait été saisi officiellement maintenant, par rapport à cette problématique.

**INTERPELLATION DE M. KNAEPEN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RESTAURATION ET LA RÉAFFECTATION DES
ÉGLISES CLASSÉES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la restauration et la réaffectation des églises classées ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, la question de la réaffectation des lieux de culte bien souvent classés, en Belgique et ailleurs, se pose de manière cruciale depuis de nombreuses années.

La diminution du nombre de fidèles induisant une baisse constante de la pratique religieuse, la difficulté de chauffer et d'éclairer de vastes espaces, d'entretenir et de restaurer d'imposants volumes, dont les toitures, représentent à elles seules des dizaines, voire des centaines de mètres carrés, l'inquiétude ou quelquefois l'impossibilité, pour des communes ou des fabriques d'église, de consacrer à l'entretien de ces édifices des sommes souvent colossales par rapport à leur budget. Ce ne sont là que quelques éléments d'explication à la situation présente.

En effet, parmi les monuments classés, en Wallonie, de très nombreux sont des églises. D'après mes chiffres, 600 sont classés et répartis comme suit : 380 églises et 220 chapelles.

Toujours pour rester dans le cadre des chiffres, en 20 ans, un peu plus de 120 millions d'euros ont été investis dans ces bâtiments classés, en prenant en compte l'accord-cadre pour la cathédrale de Tournai.

Globalement, c'est donc, en moyenne, un budget de 5 millions d'euros annuels, sans compter Tournai. Est-ce assez ? Cinq millions d'euros, c'est grosso modo deux ou trois toitures d'un édifice moyen, en simplifiant le débat. Ne faut-il pas étudier le problème autrement ? Enfin, pour terminer avec les chiffres, il faut savoir que le patrimoine religieux représente, en Région wallonne,

quelque 20 % du total des monuments classés. En d'autres mots, un bâtiment classé sur cinq est une église ou une chapelle. De plus, certains monuments figurent également au « patrimoine exceptionnel » de Wallonie, tandis que la cathédrale de Tournai est également inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En pleine collaboration avec les différents évêchés, ne devons-nous pas ouvrir le débat de la désacralisation, au moins partielle, de certains édifices ?

Par comparaison, pendant ce temps, en Flandre, les cinq évêchés flamands ont élaboré chacun leur propre plan politique, par étape. Des réunions d'information ont eu lieu dans chacun des évêchés. Lors de ces rencontres, un lien a également été établi entre le « plan pastoral » et le « plan sur les églises paroissiales ». L'élaboration est confiée aux équipes des paroisses, aux fédérations paroissiales ou aux unités pastorales.

Le Plan pastoral doit notamment révéler quelles églises seront encore utilisées pour le culte. Ensuite, en dialogue avec les fabriques d'église, l'utilisation future de chacune des églises paroissiales serait définie et fixée dans le plan sur les églises paroissiales qui doit, ensuite, être négocié avec les communes.

Dans ce cadre, on ne s'attend pas à une fermeture massive des églises paroissiales. Cependant, on réfléchit à une utilisation rationnelle des moyens disponibles et à la façon dont l'assise sociale peut être renforcée pour ce patrimoine unique.

Dans ce contexte, les évêques flamands ont établi des directives pour l'utilisation des églises paroissiales. Ces directives commentent une série de notions et expliquent les procédures relatives à la valorisation, la cojouissance, l'affectation secondaire et la réaffectation des églises paroissiales.

Disposez-vous d'un état des lieux en la matière qui vous permettrait de mener une politique raisonnée et planifiée ? Possédez-vous un cadastre complet des bâtiments de culte classés, de leur taille, de leur état d'entretien, de leurs spécificités ?

J'ai pu lire qu'afin d'avoir une vue objective sur l'état sanitaire de biens classés, outre l'obligation pour chaque propriétaire d'un bien de le maintenir en bon état, celui-ci est également tenu de remplir une fiche d'état sanitaire lorsqu'il entend introduire une demande d'intervention et que ces fiches vous serviraient à avoir une vue sur l'évolution de chaque bâtiment. Pouvez-vous me dire où en est ce travail ?

De nombreuses églises ont aujourd'hui des fonctions économiques, culturelles, voire touristiques et pédagogiques sur le plan du patrimoine et de l'histoire. Il y a beaucoup d'exemples réussis en la matière. Avez-vous une base de données ou même, pourquoi pas, un ouvrage réalisé par les services du SPW ou de l'IPW sur le sujet ?